



Consultations prébudgétaires 2019
Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

3 août 2018

Le Mouvement Desjardins désire faire part de commentaires dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Les recommandations se regroupent sous quatre grands thèmes : la politique budgétaire et fiscale; le commerce international; le soutien aux entreprises; et l'encadrement du secteur financier.

Politique budgétaire et fiscale

Le gouvernement du Canada a fait des efforts substantiels au cours des dernières décennies pour assainir les finances publiques. Ces efforts ont porté fruit et ont dégagé une marge de manœuvre supérieure à celle de bien des pays comparables. Cette situation a notamment permis d'avoir recours à des déficits budgétaires afin de consacrer des sommes nécessaires au renouvellement des infrastructures, à la création de programmes d'aide aux entreprises et à la diminution du fardeau fiscal des particuliers.

En raison de la bonne santé de l'économie à l'heure actuelle, il apparaît de moins en moins justifié de maintenir des déficits budgétaires. Poursuivre dans cette voie pourrait limiter la latitude dont le gouvernement devrait se munir en cas de crise ou de choc économique. Le vieillissement de la population exerce une pression grandissante sur les budgets des provinces, et le taux élevé de l'endettement des ménages pourrait hanter l'économie canadienne dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt et des prix de l'habitation. Il serait donc prudent et raisonnable de se donner des cibles de retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Au cours des dernières années, le gouvernement a porté son attention sur le régime fiscal canadien. Il y a notamment apporté des modifications dans le but de le simplifier et de le rendre plus équitable pour l'ensemble des contribuables. Dans un objectif semblable, il a déployé des efforts en appui aux mesures de l'OCDE pour contrer l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et s'est ainsi mieux outillé pour éliminer les échappatoires fiscales.

Ce souci d'équité devrait également amener le gouvernement à se pencher sur les autres aspects de son cadre fiscal, particulièrement en ce qui a trait au commerce en ligne, à l'économie de partage et aux entreprises numériques. À mesure que ces secteurs prennent de l'ampleur, le gouvernement risque de renoncer à des recettes fiscales de plus en plus importantes s'il n'affirme pas ses pouvoirs en la matière. En plus d'être une question d'équité, il en va également de la pérennité du financement des infrastructures et des programmes sociaux à plus long terme.

Commerce international



Le Mouvement Desjardins est d'avis que les accords de libre-échange sont une partie essentielle du développement économique et ont des répercussions généralement positives pour l'économie canadienne. Les dernières années ont donné lieu à des négociations qui ont débouché sur une vague des nouveaux accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux, comme celui entre le Canada et l'Union européenne, ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Il serait souhaitable que l'économie canadienne continue à se développer dans ce contexte d'ouverture.

Le déroulement des négociations entourant la réouverture de l'ALÉNA a installé un climat d'incertitude quant à l'avenir de l'accord, ce qui a eu des effets négatifs sur les entreprises canadiennes et leur capacité à planifier leur croissance. De plus, l'imposition de tarifs a notamment poussé certaines d'entre elles à délocaliser une partie de leur production aux États-Unis. L'accès au marché américain est primordial pour les entreprises canadiennes, en particulier celles du Québec et de l'Ontario. Malgré les turbulences, la relation économique canado-américaine demeure stratégique et elle s'avère d'autant plus importante à la lumière des efforts déployés par le gouvernement canadien pour stimuler l'innovation et diversifier son économie.

Le gouvernement a envoyé un signal clair en ajoutant la dimension de la diversification économique aux responsabilités du ministre du Commerce international et en confiant la responsabilité du commerce intérieur au ministre des Relations intergouvernementales. La concertation entre les différents paliers de gouvernement et les acteurs économiques demeurera une plus-value essentielle, tant en ce qui a trait à la poursuite des négociations entourant l'ALÉNA et la gestion des effets de celle-ci que l'ouverture d'autres marchés.

Rappelons que certains secteurs de l'économie sont davantage exposés par l'ouverture accrue de leur marché ou les pressions commerciales, comme les secteurs agricole, culturel ou forestier. Le gouvernement doit prendre en considération que le risque touche en réalité des enjeux économiques et sociaux beaucoup plus larges et proprement canadiens comme l'occupation du territoire et la vitalité des régions. C'est pourquoi il devrait particulièrement, et comme il le fait depuis longtemps, continuer de défendre avec énergie et vigueur la gestion de l'offre dans le secteur agricole. Il est aussi essentiel que toute érosion du système soit compensée par de l'aide aux producteurs et aux régions touchés.



Dans le même esprit, il est primordial que le gouvernement soutienne aussi la vitalité des autres secteurs en mettant en place au besoin des mesures de compensation et de soutien spécifiques, comme il l'a, par exemple, fait pour les industries du bois d'œuvre, de l'acier et de l'aluminium. Cela permettra aux entreprises de développer des stratégies d'adaptation tout en conservant une nécessaire stabilité de marché. Cela revêt notamment une importance toute particulière pour les régions dont l'activité économique dépend davantage des secteurs qui font les frais des tactiques de négociation et de la surenchère tarifaire.

Soutien aux entreprises

Dans ce contexte d'incertitude commerciale, le soutien aux entreprises prend une importance accrue. Pour faire contrepoids au climat actuel, nous encourageons le gouvernement à mettre en place des mesures d'aide qui permettront aux entreprises de mieux s'adapter aux nouvelles réalités du marché.

La pénurie de main-d'œuvre est devenue, au cours des dernières années, un enjeu de premier ordre pour les entreprises canadiennes. Afin d'aider à y remédier, le gouvernement pourrait notamment encourager les travailleurs plus âgés à demeurer sur le marché du travail au moyen d'incitatifs fiscaux et simplifier le processus d'émission des visas de travail et en améliorer les délais d'obtention. L'intégration des nouveaux arrivants pourrait également être facilitée par la création, en collaboration avec les provinces, de centres de formation. Ceux-ci devraient être axés non seulement sur la langue et la culture, mais aussi sur l'intégration au marché du travail dans des secteurs où les besoins de main-d'œuvre sont les plus importants.

En ce qui a trait à l'aide plus directe aux entreprises, il pourrait s'avérer pertinent d'offrir des crédits d'impôt attachés à des initiatives d'exportation ciblées, qui donneraient un élan complémentaire aux efforts du gouvernement pour diminuer la dépendance au marché américain et en ouvrir de nouveaux. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement pourrait bonifier les crédits à la recherche et le développement afin de favoriser l'innovation au sein des PME canadiennes, tout en simplifiant les procédures administratives liées à l'obtention des contributions et crédits gouvernementaux.

Pour poursuivre leur développement, les PME canadiennes ont besoin de mesures adaptées à leur croissance et aux différentes étapes de leur cheminement. Cela peut par exemple prendre la forme de capital patient, qui favorise les résultats à long terme et durables. On pense également à l'aide au transfert d'entreprises dont les propriétaires souhaitent céder la propriété tout en s'assurant que celle-ci demeure dans leur région. Ces dimensions du développement économique méritent une attention particulière du gouvernement, car elles constituent des voies d'action qui l'aideront à réaliser ses objectifs.



Certaines approches mises en place ces dernières années pour combler ces besoins ont d'ailleurs fait leurs preuves. Desjardins Capital et son écosystème en sont un bon exemple. Comme partenaire de quelque 450 entreprises, coopératives et fonds d'investissement, cette composante du Mouvement Desjardins contribue au maintien de plus de 67 000 emplois. Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est le principal fonds géré par Desjardins Capital. Le mandat de ce fonds est d'offrir un accompagnement financier et stratégique à ses partenaires, afin de les soutenir activement à tous les stades de leur développement. Il favorise notamment le maillage avec un vaste réseau d'administrateurs et d'entreprises. Cela permet d'avoir des solutions concrètes pour pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger, assurer la transition de la propriété ou adopter les dernières avancées technologiques.

CRCD est un outil novateur et unique, qui n'a pas son pareil dans le paysage financier canadien. Son mandat d'accompagnement à long terme permet aux entreprises et coopératives d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur des bases solides et durables. Cette approche contribue à enrichir le développement économique des métropoles comme des régions éloignées, et ce, de façon concrète et mesurable. Le gouvernement aurait avantage à soutenir l'élan de ce type d'initiative, surtout dans un contexte où il souhaite favoriser la croissance de l'ensemble de l'économie.

Encadrement du secteur financier

Le Mouvement Desjardins appuie le gouvernement du Canada dans ses efforts pour moderniser et renforcer l'encadrement législatif du secteur financier, afin notamment de favoriser l'innovation et la concurrence. Un élément clé de cette politique est de favoriser la diversité des acteurs et un accès égal au marché pour l'ensemble des institutions financières sous réglementation prudentielle au Canada.

La structure particulière du Mouvement des caisses Desjardins constitue à la fois une force et un défi. Elle demande une attention particulière et, parfois, des ajustements au cadre législatif traditionnel sans cependant faire de compromis sur les règles prudentielles. La reconnaissance et la compréhension au sein du gouvernement de ce modèle financier différent sont fondamentales.

Nous encourageons le gouvernement à continuer de tenir compte de la contribution des coopératives financières à l'atteinte de ses objectifs de concurrence et d'innovation. Pour ce faire, le Mouvement Desjardins doit bénéficier d'un accès aux opportunités d'affaires égal à celui des institutions financières sous juridiction fédérale. Cet accès contribue indéniablement à une saine dynamique concurrentielle, au bénéfice de la population et de la stabilité du système financier.



Récemment, le gouvernement du Canada a démontré qu'il était conscient de cet enjeu en offrant à l'ensemble des institutions de dépôt sous réglementation prudentielle, dont les coopératives financières sous juridiction provinciale, d'utiliser les termes bancaires génériques. Le travail doit continuer en ce sens.

Par ailleurs, la modernisation de l'encadrement réglementaire doit s'inscrire dans le respect du cadre fédératif canadien. Le Mouvement Desjardins est en faveur d'un arrimage et une meilleure harmonisation des normes entre les différents paliers de gouvernement. Toutefois, nous invitons le gouvernement à porter une attention particulière au respect des champs de compétences et à éviter de dupliquer les règles applicables à certaines entités. Un chevauchement de règles complique inutilement la tâche de tous les types d'institutions financières, sans parler de la confusion chez le consommateur.

Au moment où il poursuit sa modernisation du cadre du secteur financier, un maillage étroit avec les autorités provinciales en amont des changements nous semble essentiel. Cette approche permettra aux coopératives financières d'évoluer dans un cadre légal et réglementaire qui reconnaît leur réalité et qui leur permettra de maintenir leur apport à la diversité et à la stabilité du système financier canadien.

C'est avec plaisir que nous traiterons de nouveau des thèmes abordés dans le présent mémoire avec les membres du Comité permanent des Finances et continuerons de participer aux consultations qui touchent des secteurs d'intérêt pour le Mouvement Desjardins et ses quelque sept millions de membres et clients.

